



Ecrit par Echo du Mardi le 10 janvier 2023

LE THOR AMBULANCES SARL/AMBULANCES LE THOR SARL



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 24 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 10 janvier 2023 sous réserves d'incidents

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCIAL ET ARTISANAL

En vertu d'un acte sous seings privés en date à AVIGNON (84000) du 31 Décembre 2022 , enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AVIGNON, le 06 Janvier 2023 sous les références 8404P01 2023 A 00050 **La Société LE THOR AMBULANCES**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000 €, dont le siège social est 82, Cours Victor Hugo à LE THOR (84250), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le n° 791 151 426, Représentée par Madame Aurélie FRANCOIS en sa qualité de gérante de ladite Société, a vendu à **La Société AMBULANCES LE THOR**, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros dont le siège social est à LE THOR (84250), 82, Cours Victor Hugo, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le n°921 943 049, Représentée par Monsieur Anthony AUTREUX et Monsieur Badr LAATOR, agissant en qualité de cogérants de ladite société , un fonds de commerce et artisanal d'ambulances et de transport sanitaire sis et exploité 82, Cours Victor Hugo à LE THOR (84250) plus connue sous la dénomination commerciale et l'enseigne « LE THOR AMBULANCES» pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le numéro 791 151 426, , identifié à l'INSEE sous le numéro SIRET 791 151 426 00016, code APE : 8690 A et ce moyennant le prix en principal de TROIS



Ecrit par Echo du Mardi le 10 janvier 2023

CENT QUATRE VINGT DIX MILLE (390.000,00 €), s'appliquant à concurrence de 367.677 euros aux éléments incorporels et 22.323 euros aux éléments corporels. L'entrée en jouissance a été fixée le 1^{er} Janvier 2023.

Enfin, pour recevoir les oppositions qui pourront être faites à la suite de la vente du fonds, domicile est élu pour leur validité au fonds de commerce et pour la correspondance chez Maître Olivier PAUL, Avocat associé de la Société G.P & Associés sis à AVIGNON (84000), 74, rue Guillaume Puy. où domicile sera élu à cet effet, désigné séquestre du prix, et chargé d'un commun accord par les parties de recevoir les oppositions.

POUR AVIS

3955356

Publié le 10/01/2023